

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
16 titulaires et 4 suppléants

Excusés/absents :
4 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 1
- 16 suppléants

Date de la convocation
1er septembre 2020

Numéro de la délibération
20-14

Objet de la Délibération
Siège de l'association Les Olivettes
du Pays de Nîmes

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Hémicycle au Colisée 3.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole : (13)

Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Marie-Françoise MAQUART, Aline BRUGUIERE, et Messieurs Xavier DOUAIS, Frédéric TOUZELLIER, Jacques BOLLEGUE, Yoann GILLET, Rémi NICOLAS, Bruno FERRIER, Gaël DUPRET
Suppléants : Madame Valérie MAGGI et Messieurs Daniel VOLEON et Patrick CHABERT.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence : (7)

Titulaires : Mesdames Claudine SEGERS, Myriam NESTI et Messieurs Max SOULIER, Julien SANCHEZ, Gilles DUMAS et Jean-Marie FOURNIER.
Suppléante : Madame Catherine CLIMENT

Avaient donné pouvoir : Monsieur Juan MARTINEZ à Monsieur Jean-Marie FOURNIER.

N'ont pas pris part au vote : Messieurs Max SOULIER, Julien SANCHEZ et Yoann GILLET

Vu la délibération 12-10 du Comité Syndical du 14 mars 2012 autorisant la participation du PETR au Conseil d'Administration de l'association Les Olivettes du Pays de Nîmes au titre de membre de droit ;

Considérant que tout le personnel de l'association a été transféré sur les effectifs de Nîmes Métropole au début de l'année 2020 et que le courrier de l'association est déjà reçu dans les locaux du PETR ;

Considérant l'article 3 des statuts du PETR fixant le siège du PETR au 1, rue du Colisée à NIMES 30900.

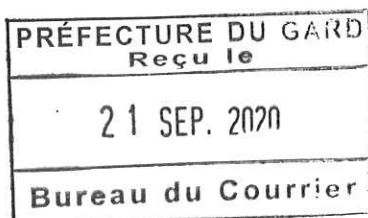
Considérant la réunion du Conseil d'Administration de l'association qui aura lieu le 17 septembre prochain et lors de laquelle un changement de siège pourrait être proposé ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De proposer à l'association Les Olivettes du Pays de Nîmes de relocaliser son siège dans les locaux du PETR Garrigues et Costières de Nîmes ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes



Le Président

Rémi NICOLAS

